



Assurances véhicules : toutes les entreprises sont (potentiellement) concernées...

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Laurent Pétard, Directeur administratif et financier, Groupe GRAM**
- Dernière vérification de la fiche : 13/09/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 05/06/2015

Vous pensez peut-être que la problématique de l'assurance des véhicules ne concerne que les entreprises qui sont propriétaires ou locataires de véhicules utilisés dans le cadre de leur activité. Détrompez-vous : cette problématique peut également vous concerner, même si votre entreprise n'est pas propriétaire ou locataire de véhicules. Explications...

Une assurance obligatoire pour les véhicules d'entreprises

Le minimum obligatoire. La souscription d'une assurance pour les véhicules est obligatoire, qu'ils soient destinés au transport des personnes ou des marchandises, l'obligation couvrant la responsabilité civile.

Pour quoi ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Et si vos salariés utilisent leurs propres véhicules...

Une attention particulière de votre part... Dans de nombreuses entreprises, les salariés effectuent leurs déplacements professionnels avec leurs véhicules personnels, contre remboursement de frais kilométriques. Lorsque c'est le cas, vous devez demander à vos salariés ...

Au-delà du trajet « domicile-travail »...

{ABONNEZ-VOUS}